

Kigali: Le gouvernement du Burundi a sorti un communiqué à travers lequel il indique que dimanche le 1er avril 2018, il a été informé d'un mouvement de retour au pays de 1.604 réfugiés burundais expulsés du Rwanda, via le poste frontière Nemba-Gasenyi en province Kirundo, sur 2.500 personnes recensées à leur arrivée sur le sol rwandais en provenance de la République démocratique du Congo (RDC), il y a quelques semaines.

D'après ce communiqué signé par le secrétaire général et porte-parole du gouvernement, M. Philippe Nzobonariba, ces réfugiés expulsés étaient constitués essentiellement de femmes, d'enfants et de personnes âgées.

Selon une dépêche de l'Agence Burundaise de Presse (ABP) parvenue à ARI, Philippe Nzobonariba a ajouté dans ce communiqué que selon les premières déclarations de ces derniers, ils auraient été refoulés du Rwanda parce qu'ils ont refusé d'être recrutés pour faire partie des groupes armés en vue d'attaquer le Burundi.

Les plus jeunes, soit près d'un millier de jeunes filles et garçons confondus, ont été retenus pour être enrôlés de force dans des groupes criminels, ont-ils déclaré.

Selon M. Nzobonariba, le lundi 2 avril, suite à la pression de l'opinion après les protestations des rapatriés séparés de leurs familles, deux autres groupes, composés d'hommes et de jeunes, ont été ramenés du Rwanda, mais par d'autres chemins : 514 par la frontière Kanyaru haut et 381 par la frontière de Ruhwa au nord-ouest.

La thèse officielle avancée par les autorités rwandaises de refus de la part de ce groupe de réfugiés de se faire enregistrer pour justifier leur refoulement n'est pas fondée. Il ne s'agissait que d'un prétexte, puisque les hommes solides et les jeunes gens triés du groupe qu'on a essayé de retenir de force n'avaient pas renoncé à leurs croyances, poursuit le communiqué.

Le secrétaire général Nzobonariba rappelle, à travers le même communiqué, qu'il y a plus ou moins quatre ans, le gouvernement du Burundi avait enregistré le départ des adeptes de la prénommée Eusébie vers la RDC où ils se sont établis, précisément à Kamanyola. Le comportement étrange de ces réfugiés suite à leurs croyances a provoqué une confrontation meurtrière avec les forces de l'ordre congolaises, ce qui poussa une partie d'entre eux à chercher asile au Rwanda, a-t-il souligné.

Ledit communiqué fait savoir qu'à part que c'est ce même pays, le Rwanda, qui héberge une partie des putschistes du mois de mai 2015 et les terroristes qui ont endeuillé le Burundi lors des violences qui ont accompagné l'insurrection de 2015, l'enrôlement forcé des réfugiés, dont des enfants mineurs dans des groupes armés, constitue une violation grave des traités et conventions internationales que le Rwanda a lui-même ratifiés, qui interdisent le recrutement, l'entraînement militaire et l'armement des réfugiés. Il a rappelé que les enfants capturés lors de l'attaque de Kabarore en juillet 2015 ont été présentés aux diplomates, puis remis à l'UNICEF après une période d'encadrement.

Written by RNA Reporter
Thursday, 05 April 2018 18:24

Le même communiqué fait savoir que le Rwanda ne se limite pas à cette seule violation des instruments internationaux. Les autorités rwandaises ont également déjà violé le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands lacs en son article 5, alinéa 1, ainsi que le Protocole sur la non-agression et la défense mutuelle du même pacte, dans son article 4, alinéa 4, de même que l'article 8 du même protocole, en ses alinéas qui interdisent entre autres à « tout Etat membre d'héberger sur son territoire des groupes armés ou insurgés participants à des conflits armés ou à des actes de violence ou de subversion contre le gouvernement d'un autre Etat... », souligne le communiqué.

Il en est de même pour la convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, en son article II, Alinéa 6 stipulant que : "Les Etats signataires s'engagent à interdire aux réfugiés établis sur leurs territoires respectifs d'attaquer un quelconque Etat membre de l'OUA par toute activité qui soit de nature à faire naître une tension entre les Etats membres, et notamment par les armes, la presse écrite,...", poursuit ledit communiqué.

Le même communiqué indique qu'à plusieurs reprises, le gouvernement du Burundi a porté à la connaissance des plus hautes instances internationales, l'EAC, la CIRGL, le Conseil de sécurité et très récemment au président de la Commission de l'Union africaine, à la veille du sommet sur la Zone de libre-échange continentale qui s'est tenu à Kigali du 17 au 21 mars 2018, pour dénoncer l'absence d'évolution dans le règlement du litige opposant le Burundi à son voisin, le Rwanda.

Le même communiqué indique que le gouvernement du Burundi condamne avec énergie cette nouvelle tentative d'actions déstabilisatrices par le Rwanda par l'exploitation abusive des conditions de vulnérabilité des réfugiés en enrôlant leurs jeunes dans des activités criminelles. Il demande aux autorités rwandaises qu'en plus de ceux de cette catégorie qui viennent d'être autorisés de rentrer, de libérer et laisser rentrer tous les autres réfugiés burundais pris en otage avec la complicité de certains agents du HCR-Rwanda pour des fins de spéculations inacceptables, souligne le même communiqué.

Selon toujours le communiqué, le gouvernement du Burundi salue l'esprit de solidarité qui a caractérisé les réfugiés ayant refusé d'accepter la tentative des autorités rwandaises de les diviser dans le but de les armer contre leur propre pays. Il encourage tous ceux qui restent encore en exil à rentrer, que le gouvernement et leurs compatriotes les attendent à bras ouvert et que leur sécurité ainsi que celle de leurs biens est bien garantie.

A travers le même communiqué, le gouvernement du Burundi met encore les Nations Unies, et surtout le HCR, devant leurs responsabilités et leur demande, une fois de plus, de suivre de près la question des réfugiés burundais établis au Rwanda et, surtout, de ne plus bloquer le retour dans leur pays à ceux qui ne cessent de le réclamer.

Il demande au président de la Commission de l'Union africaine de rappeler au Rwanda dont le chef de l'Etat Paul Kagame assure la présidence de l'UA pour cette année de 2018, de respecter les règles élémentaires régissant cette auguste famille africaine, en commençant par le principe de bon voisinage.

Rappelant que toutes ces manoeuvres ne visent qu'à perturber le processus du référendum

La thèse avancée par le Rwanda pour refouler les réfugiés burundais n'est pas fondée, selon Bujumbura

Written by RNA Reporter

Thursday, 05 April 2018 18:24

constitutionnel en cours, le gouvernement rassure le peuple burundais que toutes les mesures nécessaires pour sécuriser les opérations de vote ont été prises, les perturbateurs étant condamnés à essuyer le même échec que lors des tentatives précédentes, conclut ledit communiqué. (Fin)